

221C3400
FR0000063034-OP038-AS23

8 décembre 2021

Dépôt d'un projet d'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société.

ETABLISSEMENTS FAUVET GIREL

(Euronext Paris)

Complément à D&I 221C3088 du 10 novembre 2021

- 1- Le 8 décembre 2021, le projet de note établi, conformément à l'article 231-19 du règlement général, par la société ETABLISSEMENTS FAUVET GIREL en réponse au projet d'offre publique d'achat simplifiée déposé, le 10 novembre 2021, par Banque Delubac & Cie, agissant pour le compte de la société anonyme de droit luxembourgeois Advanced Biological Laboratories¹, a été déposé.

Ce projet de note en réponse qui contient notamment (i) le rapport établi par le cabinet Crowe HAF, représenté par Monsieur Olivier Grivillers, mandaté, le 10 novembre 2021, par le conseil d'administration de la société ETABLISSEMENTS FAUVET GIREL (sur proposition d'un comité *ad hoc* comprenant une majorité de membres indépendants) en qualité d'expert indépendant, en application des dispositions de l'article 261-1 I, 1° et III du règlement général, pour se prononcer sur les conditions financières de l'offre publique d'achat simplifiée, et (ii) l'avis motivé du conseil d'administration de la société ETABLISSEMENTS FAUVET GIREL en date du 8 décembre 2021, en application des dispositions de 231-19, 4° du règlement général, est diffusé en application des dispositions de l'article 231-26 du règlement général.

- 2- Il est rappelé que les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres concernés sont applicables.

¹ Contrôlée au plus haut niveau par M. Chalom Sayada.